

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 02.07.2024	Washo Aktivsauerstoff Code du produit: F50-00025.1	Page 1 de 11
------------------------------	---	--------------

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Washo Aktivsauerstoff

UFI: 5110-V00R-C006-TEJK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

agents de blanchiment oxygénés (Produit de lavage et de nettoyage)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Washo AG
Rue: Marktgasse 8
Lieu: CH-6340 Baar
Téléphone: +41 (0)41 511 76 41
Internet: www.washo.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse, Freiestrasse 16, CH-8032 Zurich Numéro d'urgence : 145 ; depuis l'étranger : +41442515151; cas non urgents : +41442516666, +41 (0)78 828 69 26 (aux heures de bureau du lu-di 08.00-20.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

sodium carbonate peroxyhydrate

Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Washo Aktivsauerstoff

Date de révision: 02.07.2024

Code du produit: F50-00025.1

Page 2 de 11

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
497-19-8	carbonate de sodium			50 - < 55 %
	207-838-8	011-005-00-2	01-2119485498-19	
	Eye Irrit. 2; H319			
15630-89-4	sodium carbonate peroxyhydrate			35 - < 40 %
	239-707-6		01-2119457268-30	
	Ox. Sol. 3, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H272 H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
497-19-8	207-838-8	carbonate de sodium	50 - < 55 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2800 mg/kg	
15630-89-4	239-707-6	sodium carbonate peroxyhydrate	35 - < 40 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1034 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 25 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 7,5 - < 25	

Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

>= 30 % agents de blanchiment oxygénés, < 5 % agents de surface non-ioniques, enzymes.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 02.07.2024	Washo Aktivsaurestoff Code du produit: F50-00025.1	Page 3 de 11
------------------------------	---	--------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique.

Produits de décomposition dangereux (agents de blanchiment oxygénés): Oxygène.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Abattre la poussière avec un jet d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter la formation de poussière. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Éviter les frottements. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Washo Aktivsauerstoff

Date de révision: 02.07.2024

Code du produit: F50-00025.1

Page 4 de 11

Enlever les vêtements contaminés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver hors de la portée des enfants.

Conseils pour le stockage en commun

Aucune information disponible.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur.

Classe de stockage: 13 (Matières solides non combustibles)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

agents de blanchiment oxygénés (Produit de lavage et de nettoyage)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
13463-67-7	Dioxyde de titane (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	SSC	
9014-01-1	Subtilisines sous forme d'enzyme cristalline active	-	0,00006		VLE courte durée	S	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
15630-89-4	sodium carbonate peroxyhydrate			
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	12,8 mg/cm²
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	5 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	6,4 mg/cm²
9014-01-1	subtilysine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,000060 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	0,2 %
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	0,2 %
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,000015 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,000015 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	0,2 %
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	0,2 %

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
15630-89-4	sodium carbonate peroxyhydrate	
Eau douce		0,035 mg/l
9014-01-1	subtilysine	
Eau douce		0,0017 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0009 mg/l
Eau de mer		0,00017 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		65 mg/l
Sol		0,569 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Washo Aktivsauerstoff

Date de révision: 02.07.2024

Code du produit: F50-00025.1

Page 5 de 11

Conseils supplémentaires

Méthodes de mesure:

AIA: AIA Recommended Technical Method Nr.1

BG: Berufsgenossenschaft

DFG: Deutsche Forschungsgemeinschaft

HSE: Health and Safety Executive

IFA: Institut für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung

INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Port d'un équipement de protection individuel pour les yeux conforme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dégagement de poussière

Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide (Poudre)
Couleur:	blanc
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Washo Aktivsauerstoff

Date de révision: 02.07.2024

Code du produit: F50-00025.1

Page 6 de 11

Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	10,8 (1 %)
Viscosité cinématique:	non applicable
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité apparente:	1100 kg/m ³
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: Oxydant. (Méthode: Décret (UE) n° 440/2008, annexe A.17)

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

agents de blanchiment oxygénés: Possibilité de réactions dangereuses.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux (agents de blanchiment oxygénés): Oxygène.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 02.07.2024		Washo Aktivsauerstoff Code du produit: F50-00025.1		Page 7 de 11	
------------------------------	--	---	--	--------------	--

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
497-19-8	carbonate de sodium				
	orale	DL50 2800 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Producteur	EPA 16 CFR 1500.40
15630-89-4	sodium carbonate peroxyhydrate				
	orale	DL50 1034 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Producteur	

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation, Ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
497-19-8	carbonate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 200-227 mg/l	48 h	Daphnia sp.	Producteur	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 02.07.2024		Washo Aktivsauerstoff Code du produit: F50-00025.1		Page 8 de 11
------------------------------	--	---	--	--------------

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
15630-89-4	sodium carbonate peroxyhydrate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 4,9 mg/l	96 h	Tête de boule	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 70,7 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)	Producteur	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 7,4 mg/l	4 d	Tête de boule	Producteur	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 2 mg/l	2 d	Daphnia pulex (puce d'eau)	Producteur	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Washo Aktivsauerstoff

Code du produit: F50-00025.1

Date de révision: 02.07.2024

Page 9 de 11

d'identification:

transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produits de décomposition dangereux (agents de blanchiment oxygénés): Oxygène.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les
émissions industrielles: < 0,1 %

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Washo Aktivsauerstoff

Date de révision: 02.07.2024

Code du produit: F50-00025.1

Page 10 de 11

Ordonnance sur la protection de l'air I:	applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.
Portion:	41: Les poussières totales avec le débit massique $\geq 0,20$ kg/h: max. conc. 20 mg/m ³
Ordonnance sur la protection de l'air II:	< 99 %
Portion:	71 classe 3: Substances organiques sous forme de gaz, de vapeur ou de particules avec le débit massique $\geq 3,0$ kg/h: max. conc. 150 mg/m ³
Teneur en COV (OCOV):	< 1,1 %
	< 0,1 %

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Ox. Sol: Matière solide comburante
 Acute Tox: Toxicité aiguë
 Skin Irrit: Irritation cutanée
 Eye Dam: Lésions oculaires graves
 Eye Irrit: Irritation oculaire
 Resp. Sens: Sensibilisation respiratoire
 Carc: Cancérogénicité
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
 Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
 CLP: Classification, Labelling and Packaging
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
 UN: United Nations
 CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne
 UE: Union européenne
 CAS: Chemical Abstracts Service
 M-Factor: Multiplication Factor
 B: surveillance biologique
 C1A: substance que l'on sait être cancérogène
 C1#A: substance que l'on sait être cancérogène avec seuil
 C1B: substance probablement cancérogène
 C1#B: substance probablement cancérogène avec seuil
 C2: substance potentiellement cancérogène
 R: Résorption cutanée
 M1B: substance probablement mutagène
 M2: substance potentiellement mutagène
 OB: Otoxicité et bruit
 P: valeur provisoire
 R1A: substances dont la toxicité pour la reproduction humaine est avérée
 R1B: substances présumées toxiques pour la reproduction humaine
 R2: substances suspectées d'être toxiques pour la reproduction humaine
 S: Sensibilisation
 SSB: on ne peut pas exclure des atteintes fœtales même si la VME a été respectée
 SSC: pas de dommage pour le fœtus si la VME est respectée
 A: Air alvéolaire
 S: Sang complet
 E: Erythrocytes
 P/Se: Plasma/Sérum
 U: Urine

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Washo Aktivsauerstoff

Date de révision: 02.07.2024

Code du produit: F50-00025.1

Page 11 de 11

a: indifférent
b: fin de l'exposition, de la période de travail
c: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail
d: avant la reprise du travail
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute Toxicity Estimate
LC50: Lethal Concentration, 50%
LD50: Lethal Dose, 50%
LL50: Lethal Loading, 50%
EL50: Effect Loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-Concentration Factor
PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic
vPvB: very Persistent, very Bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
TI: Technical Instructions
DGR: Dangerous Goods Regulations
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
IE: Industrial Emissions
SVHC: Substance of Very High Concern

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)